



Deuxième réunion informelle des ministres en charge de l'environnement de la Commission de l'Océan Indien

A l'occasion de la tenue du Sommet des Nations Unies sur le développement durable à Rio de Janeiro, Brésil, la présidence seychelloise de la Commission de l'Océan Indien (COI) représentée par son ministre de l'environnement et de l'énergie, Professeur Rolph PAYET, a réuni le 22 juin 2012 au cours d'un petit-déjeuner de travail le ministre en charge de l'environnement et du développement durable de Maurice, Monsieur Devanand VIRAHSAWAMY, le Directeur Général de l'Environnement et des Forêts de l'Union des Comores, M. Aboubacar BEN ALLAOUÏ, le représentant de la France, l'ambassadeur pour l'environnement et le développement durable, chef de la délégation française à Rio, M. Jean-Pierre THEBAUD et le Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement et des Forêts de Madagascar, Monsieur Pierre Manganirina RANDRIANARISOA, en présence du Secrétaire Général de la COI, M. Callixte d'Offay.

C'est la deuxième fois, après la rencontre de décembre 2011 à Saint-Denis de la Réunion, que les ministres en charge de l'environnement de la COI se réunissent, témoignant ainsi de la volonté des Etats membres de relever ensemble les défis environnementaux majeurs pour le développement durable de la région.

Au menu des discussions, les ministres ont abordé les points suivants, particulièrement importants pour les économies insulaires :

1. Les spécificités des îles et leurs vulnérabilités particulières face notamment aux catastrophes naturelles [cyclones, tsunamis, inondations...], au changement climatique et à la perte accélérée de la biodiversité marine et terrestre, qui affectent leur capacité à réaliser des progrès durables. Il s'agit de se mobiliser dès maintenant pour la Conférence des Petits Etats insulaires en Développement qui aura lieu en 2014 ;
2. L'économie bleue et la bonne gouvernance des océans. Il est maintenant nécessaire de traduire en actions concrètes le concept d'économie bleue et d'obtenir des avancées significatives sur la bonne gouvernance des océans.
3. La coopération sud-sud et SIDS/SIDS (PEID) pour faciliter les échanges avec les PEIDs des Caraïbes et du Pacifique, afin de partager des expériences et des bonnes pratiques. Les deux protocoles de coopération signés par la COI le 20 juin 2012 avec le Programme Régional Océanien pour l'Environnement (PROE) et le Centre de la Communauté des Caraïbes pour le Changement Climatique (5C) enclenchent une dynamique de coopération interrégionale qui devrait se traduire par la construction de plaidoyers communs (« La voix des PEIDs»), pour défendre leurs spécificités, notamment dans le contexte de l'architecture globale d'accès au financement de la lutte contre le changement climatique.
4. Le renforcement des capacités institutionnelles en matière de négociations et de stratégies de mobilisation des fonds pour pouvoir mettre en œuvre les différentes Conventions dont les Etats membres sont signataires. Les participants ont salué l'engagement et les efforts déployés par les différents Etats pour ratifier au plus tôt le protocole de Nagoya.

Les Etats ont souligné enfin l'importance et la nécessité de se rencontrer plus régulièrement à l'occasion des grandes réunions régionales et internationales.

Contacts Presse :

Caroline Barth, responsable de la communication de la COI

Tél : 230 427 33 66 / 230 936 70 98 (mobile)

Mél : caroline.barth@coi-ioc.org